

- ZONAGE**  
 Limite de zone ou de secteur  
 Nom de la zone ou du secteur
- ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE**  
 Espace Boisé Classé à conserver au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme  
 Haie à conserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme  
 Espace Verts et/ou boisés à conserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme  
 Zones humides
- Élément du patrimoine à protéger, conformément aux dispositions de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Risque d'inondation des réseaux et sous-sols - DREAL Basse Normandie - 2014.
- Construction désignée en application du L.151-11 du code de l'urbanisme.
- Chemin et voie identifiée à conserver en application du L.151-19 du code de l'urbanisme.
- RISQUE ET NUISANCE**  
 Zone de débordement de nappe d'eau souterraine, de 0 à 2,50 m : risque d'inondation des réseaux et des sous-sols.  
 zone inconstructible en application de l'article L.111-5 du code de l'urbanisme.
- PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**  
 Secteurs visé par des orientations d'aménagement et de programmation  
 Mise à jour du fond de plan cadastral, construction existante figurant à titre d'information.  
 Patrimoine archéologique

**MOULINS-EN-BESSIN  
 MARTRAGNY**  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS

**Plan Local  
 d'Urbanisme**

4.2-Plan de zonage 1/5000

Approbation du P.L.U.

Vu pour être orné de la délibération du Conseil Municipal n°.....  
 Approuvé le P.L.U. de la commune de Martragny.  
 Le Maire,

**Tableau des emplacements réservés**

OBIETS	BENEFICIAIRE	SURFACES
1. Réalisation d'une liaison douce, d'une noue et talus à planter	Communauté de communes d'Orival	4750 m <sup>2</sup>
2. Création d'un bassin d'infiltration	Communauté de communes d'Orival	1500 m <sup>2</sup>
3. Réhabilitation d'une marre	Communauté de communes d'Orival	800 m <sup>2</sup>
4. Création d'une noue	Communauté de communes d'Orival	600 m <sup>2</sup>
5. Réhabilitation d'une marre	Communauté de communes d'Orival	500 m <sup>2</sup>
6. Réhabilitation d'un fossé	Communauté de communes d'Orival	800 m <sup>2</sup>
7. Réhabilitation d'un fossé	Communauté de communes d'Orival	500 m <sup>2</sup>
8. Création d'une marre	Communauté de communes d'Orival	640 m <sup>2</sup>
9. Equipement de régulation des eaux pluviales et réhabilitation d'une marre	Communauté de communes d'Orival	6500 m <sup>2</sup>

